



Liquiuidation de communauté divorce

Par **Nefertiti1079**, le **12/06/2014** à **11:07**

Bonjour,

Divorcée depuis 3 ans, d'un accord commun lors de l'ONC, mon ex mari a gardé la maison que nous avons achetée, aussi a lui de supporter les prêts immobilier et remplacement des fenêtres jusqu'à la vente ou le rachat de la maison (avec en plus loyer d'occupation). Son engagement a été aussi signé chez le Notaire.

Or après avoir signé cet accord "amiable", il a changé toutes les conditions. Dès lors où notre divorce a été officiel, il s'est remarié 3 semaines après (sa conjointe vivait déjà dans notre maison sans m'en avoir informée).

Et depuis, plus rien ne va. Mon ex mari ne rembourse pas régulièrement les prêts, je reçois souvent des lettres et coups de téléphone de relance. Il est inscrit au Fichier national des incidents de remboursement des crédits (à cause de lui, je le suis aussi). Ils ne peuvent ni lui ni elle refaire un prêt pour racheter la maison, parce qu'elle y est aussi inscrite depuis plus longtemps. De plus mon ex mari, avec la pression de son épouse, ne veut pas vendre la maison. Non seulement cette femme s'est appropriée avec mon ex mari ce que j'appelle encore MA maison, et de surcroît, ne veut plus recevoir NOS enfants en droit de visite et vacances. Sachant que cette femme est hébergée à titre gratuit, suis-je en droit de lui réclamer un loyer d'occupation des lieux? Juste le temps que le PV de difficulté ou de carence se mette en place et histoire de les faire "se remuer" un peu.